



Deuxieme procedure quelles sont mes chances

Par **Famillelacroix1804**, le **07/10/2014** à **10:23**

Bonjour suite a un jugement rendu du jaf en 2010 l'enfant reste chez son papa car le juge aime la stabilité des enfants je n'ai pas été entendu du moins c'est mon impression à l'époque mon conjoint était toxicomane j'étais toujours là pour mon enfant.

En fait je suis parti avec mon fils à 800 km alors qu'il avait 9 mois mon conjoint est venu un jour et je lui ai remis notre enfant soit disant qu'il avait besoin de prendre des forces avant d'aller en cure de désintoxication suite à cela il a saisi le juge disant que j'avais abandonné mon fils. Donc j'ai eu droit à la moitié des vacances scolaires. Je suis incapable de vivre sans mon fils j'ai tenu 10 mois dans cette situation ensuite je suis revenu avec mon conjoint car trop difficile de vivre sans mon enfant. Depuis ce jour il a été violent mais je n'ai rien pu prouver il ne sais jamais occuper de mon enfant quand je part deux jours parce que je n'en peux plus mon enfant est très malade. Mr vient de démissionner de son travail la semaine dernière je bosse de 06h30 à 13h15 quand je suis rentré mon enfant de 6 ans était tout seul à la maison pendant que Mr dormait ça arrive souvent. Aujourd'hui

il veut retourner dans l'ain à 800 km avec mon fils chez ses parents en fait je ne l'aime plus depuis que je suis parti la première fois nous avons eu 3 ruptures je revenais pour mon fils et surtout pour sa sécurité j'ai toujours aimé mon 1er conjoint mais à du le quitter à chaque fois. Je suis allé voir 3 fois un nouveau avocat avec attestation sms d'insulte de non respect et chantage avec notre enfant enregistrement mon avocat m'a dit que ça ne valait rien que je devais demander une résidence partagée ou que je devais attendre qu'il me casse un membre pour avoir mon enfant près de moi. Mr veut repartir dans la semaine à 800 km quels sont mes solutions svp

Par **Calou0**, le **07/10/2014** à **20:58**

Bonjour,

Il est toujours possible de solliciter des mesures modifiant la garde.

Dès que votre conjoint lève la main sur vous il est impératif de déposer plainte et de faire constater vos blessures par certificat médical.

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

1, Place du Général Leclerc
94160 SAINT MANDE
Tél : 01 43 98 95 32
Fax : 01 43 98 15 95

Par **Famillelacroix1804**, le **08/10/2014** à **08:01**

Bonjour et merci pour votre reponse mon conjoint n est plus violent fisiquementle probleme aujourdhui c est quil veut repartir vivre chez ses parents a 800km dans quelques jour. Il n y a pas de possibilite de faire une residence alternee a l amiable. Il vient de demissioner de.son travail quand je travaillait ex la semaine derniere de 06h30 a 12h15 il dormais quand je suis rentrer mon fils a passer la matinee tout seul cela arrive souvent. Mon fils a peur de son papa ya t il un professionnel que je peux aller voir?ou est ce nessaisaire de prevenir le juge pour enfant a la place du JAF.